

## ASSEMBLÉE DU 17 DÉCEMBRE 2008

Procès-verbal de l'assemblée de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 17 décembre 2008 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté  
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier  
Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley  
Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Michel Brissette, directeur général  
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe  
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire  
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles  
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines  
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration  
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations  
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement  
Monsieur Richard Bergeron, responsable des communications – projet Rapibus

Ont motivé leur absence :

Monsieur Pierre Philion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing

### **Ouverture de l'assemblée**

---

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2008-144

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2008
3. **Direction générale**
  - 3.1 Félicitations à monsieur André Sanche
  - 3.2 Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour 2009
  - 3.3 Honoraires professionnels – firme Lavery, De Billy
4. **Projet Rapibus**
5. **Direction des finances et de l'administration**
  - 5.1 Affectation de la réserve pour le carburant
6. **Direction de la planification et du développement**
  - 6.1 Règlement d'emprunt numéro 119 concernant la réalisation du Système de perception, phase 2
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Appel d'offres – système électronique de contrôle des accès du centre administratif
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Taux général d'augmentation applicable à la structure salariale du personnel d'encadrement
  - 9.2 Cotisation au régime d'indemnisation des lésions professionnelles – choix de limite pour l'année 2009
  - 9.3 Création de trois postes prévus au budget 2009
10. **Direction des communications et du marketing**
  - 10.1 Forfait *Cam-Puce* – CEGEP de l'Outaouais
11. **Correspondance et rapports divers**
12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-145

Adoption du procès-verbal

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2008 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-146

**Félicitations à monsieur André Sanche**

---

ATTENDU QUE monsieur André Sanche a été honoré par le Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO) pour son engagement bénévole des dernières années;

ATTENDU QUE le titre de « Personnalité de la semaine » lui a été décerné par le quotidien Le Droit et Radio-Canada le 15 décembre 2008;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil d'administration offrent leurs plus sincères félicitations à monsieur André Sanche pour le prix Vision inclusive qui lui a été décerné par le RAPHO pour son implication dans la communauté ainsi que pour le titre de « Personnalité de la semaine » Le Droit / Radio Canada.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-147

**Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour 2009**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01), le conseil adopte annuellement le calendrier de ses assemblées;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que les assemblées ordinaires se tiennent le dernier mercredi de chaque mois à 11 heures, à l'exception des mois de juin, où l'assemblée se tiendra le 25, juillet, où le conseil fera relâche et décembre, où l'assemblée se tiendra le 16;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2009, à savoir :

Le mercredi 28 janvier 2009	Le mercredi 26 août 2009
Le mercredi 25 février 2009	Le mercredi 30 septembre 2009
Le mercredi 25 mars 2009	Le mercredi 28 octobre 2009
Le mercredi 29 avril 2009	Le mercredi 25 novembre 2009
Le mercredi 27 mai 2009	Le mercredi 16 décembre 2009
Le jeudi 25 juin 2009	

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-148

**Honoraires professionnels – firme Lavery, de Billy**

---

ATTENDU QUE le 27 mars 2005, monsieur Bob Brown déposait une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne;

ATTENDU QU'à la suite de cette plainte, la Société a retenu les services de la firme Lavery, de Billy pour la représenter et défendre ses intérêts;

ATTENDU QUE pour les services professionnels rendus pour la période se terminant le 15 novembre 2008, la firme précitée a présenté sa facture d'honoraires au montant de 87 490,84 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'à la suite de virements budgétaires, les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-379;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

D'approuver la facture présentée par la firme Lavery, de Billy au montant de 98 741,51 \$ pour les services professionnels rendus dans le cadre de la plainte de monsieur Bob Brown auprès de la Commission canadienne des droits de la personne.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-149

**Affectation de la réserve pour le carburant**

---

ATTENDU QU'en vertu des résolutions numéro CA-2005-042, adoptée en avril 2005, le conseil d'administration approuvait la création d'une réserve pour couvrir la fluctuation du coût du carburant;

ATTENDU QUE la réserve pour le carburant s'élève à 375 000 \$;

ATTENDU QUE la Société fait face à un dépassement budgétaire pour le carburant de l'ordre de 1,8 million de dollars au 31 octobre 2008;

ATTENDU QUE la Société a généré des revenus supplémentaires de 1,1 million de dollars et a réalisé certaines économies budgétaires, mais ne peut couvrir la totalité des coûts supplémentaires reliés au carburant;

ATTENDU QU'il est recommandé d'affecter la réserve pour le carburant de 375 000 \$ au budget 2008 et que les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-236;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon  
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration autorise l'affectation de la réserve pour le carburant de 375 000 \$ au budget 2008.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-150

**Règlement d'emprunt numéro 119 concernant la réalisation du Système de perception, phase 2 pour un coût total de 3 615 000 \$**

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2005-131 adoptée le 28 septembre 2005, le conseil approuvait l'adoption du Plan Stratégique 2005-2015;

ATTENDU QUE l'axe stratégique I prévoit l'implantation d'un porte-monnaie électronique;

ATTENDU QUE l'axe stratégique IV prévoit l'harmonisation des systèmes de perception inter-réseau;

ATTENDU QUE certains équipements dans les autobus et chez les déposataires ont besoin d'être remplacés par une nouvelle génération afin d'améliorer la capacité du système en place et d'assurer sa pérennité à plus long terme;

ATTENDU QUE de nouvelles fonctionnalités sont requises pour que la STO puisse continuer à offrir des services de haute qualité aux usagers et poursuivre son développement de marché et sa démarche d'amélioration auprès de sa clientèle;

ATTENDU QUE le Programme Triennal d'Immobilisation 2007-2008-2009 prévoit la mise à jour du système de perception basé sur de nouvelles technologies et d'une utilisation d'un spectre plus élargi de la carte;

ATTENDU QUE la Société doit prévoir les sommes nécessaires pour l'acquisition et l'implantation des équipements, de logiciels et des autres composantes du système et ce, selon l'annexe A du Règlement;

ATTENDU QUE ce projet est admissible au programme Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun (FITC) du MTQ et éligible à une subvention pouvant aller jusqu'à 75% du coût total du projet;

ATTENDU QUE ce projet doit être achevé au plus tard le 31 mars 2010;

ATTENDU QUE la réalisation du projet requiert une enveloppe budgétaire de 3 615 000\$ et que la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à un emprunt;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel  
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais approuve le Règlement numéro 119 concernant la réalisation du Système de perception, phase 2 pour un coût total de 3 615 000 \$;

QUE ledit Règlement soit conservé au livre des règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-151

**Appel d'offres – système électronique de contrôle des accès du centre administratif**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2008-024, adoptée le 26 mars 2008, le conseil d'administration approuvait l'entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de contribution pour la sûreté du transport ferroviaire voyageurs et du transport en commun (Sûreté – transit) pour les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles;

ATTENDU QUE les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles sont :

Troisième cycle			
Projet	Montant	Fédéral 75 %	S.T.O. 25 %
Protéger le garage et les ateliers d'entretien	524 170 \$		
Système de vidéosurveillance	48 430 \$		
Sécuriser le siège social	34 185 \$		
<b>Total</b>	<b>606 785 \$</b>	<b>455 089 \$</b>	<b>151 696 \$</b>

Quatrième cycle			
Projet	Montant	Fédéral 75 %	S.T.O. 25 %
Plan de continuité des opérations	193 715 \$		
Concilier système radio 400 MHz avec 800 MHz	183 460 \$		
<b>Total</b>	<b>377 175 \$</b>	<b>282 881 \$</b>	<b>94 294 \$</b>

<b>Grand total</b>	<b>983 960 \$</b>	<b>737 970 \$</b>	<b>245 990 \$</b>
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ATTENDU QUE les projets du troisième cycle visant à améliorer la sécurité afin de limiter l'accès aux installations aux personnes autorisées, comporte divers volets et, notamment, le remplacement de la clôture, l'installation de barrières et la mise en place d'un système électronique de contrôle des accès du centre administratif;

ATTENDU QU'à l'égard de l'installation d'un système électronique de contrôle des accès du centre administratif, un appel d'offres public est présentement en cours et que les propositions doivent être déposées pour le 22 décembre 2008 à 11 heures;

ATTENDU QUE les travaux réalisés dans le cadre du programme de contribution Sûreté-transit doivent être complétés au plus tard, le 31 mars 2009;

ATTENDU QUE pour respecter l'échéancier précité, le contrat pur l'installation du système électronique de contrôle des accès du centre administratif doit être confié avant la fin de la présente année;

ATTENDU QUE compte tenu que la prochaine assemblée du Conseil d'administration doit se tenir le 28 janvier 2009, il y a lieu de déléguer au président du conseil d'administration le pouvoir d'accorder ce contrat à l'entreprise qui aura déposé la soumission la plus basse tout en étant conforme au devis d'appel d'offres et qu'un rapport à cet effet sera déposé à la prochaine assemblée du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE soit délégué au président du conseil d'administration, le pouvoir d'accorder le contrat pour l'installation d'un système électronique de contrôle des accès du centre administratif à l'entreprise qui aura déposé la soumission la plus basse tout en étant conforme et qu'un rapport à cet effet soit présenté lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-152

#### **Taux général d'augmentation applicable à la structure salariale du personnel d'encadrement**

---

ATTENDU QUE l'article 10.2 du Recueil des conditions de travail applicables au personnel cadre prévoit qu'annuellement, le conseil d'administration détermine le taux général d'augmentation applicable à la structure salariale;

ATTENDU QUE le Comité de gestion et le directeur général recommandent une majoration de l'échelle salariale applicable au personnel cadre de 2.5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009;

ATTENDU QUE la somme requise s'élève à 105 000 \$ et que les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-374;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE l'échelle salariale applicable au personnel cadre soit majorée de 2.5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-153

**Cotisation au régime d'indemnisation des lésions professionnelles – choix de limite pour l'année 2009**

---

ATTENDU QU'en tant qu'employeur, la Société doit contribuer au régime d'indemnisation de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q. A-3.001);

ATTENDU QUE pour l'année 2009, la Société sera assujettie au mode de tarification rétrospectif;

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujetti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque lésion professionnelle survenue dans son entreprise;

ATTENDU QUE la Société a confié au groupe AST, le mandat de procéder à une analyse et de lui recommander un choix approprié de limite pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le groupe AST recommande l'adoption d'une limite de 700% par lésion pour l'année 2009;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion, du Comité technique des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Société entérine la recommandation du groupe AST de fixer à 700% la limite jusqu'à concurrence de laquelle la Société choisit de supporter le coût de chaque lésion professionnelle pour l'année 2009;

QUE le conseil d'administration autorise maître Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire, à signer pour et au nom de la Société le formulaire «Attestation du choix de limite par lésion» pour l'année 2009 et à communiquer ce choix à la CSST.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-154

**Création de trois postes prévus au budget 2009**

---

ATTENDU QUE le rapport administratif préparé par la Direction des ressources humaines;



ATTENDU QUE dans ce rapport la Direction des ressources humaines recommande de créer les postes d'encadrement suivants :

- un (1) poste superviseur à l'entretien;
- un (1) poste d'agent aux ressources humaines;
- un (1) poste de conseiller à la qualité de la performance;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à la création de ces postes ont été prévues au budget 2009;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-377;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion, du Comité technique des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE le poste d'encadrement de superviseur à l'entretien soit créé et qu'il soit classifié selon la classe CI-4 de l'échelle salariale des postes d'encadrement;

QUE M. Marc Lévesque, qui occupe actuellement le poste de façon temporaire, soit nommé au poste de superviseur à l'entretien en date du 17 décembre 2008 et qu'il soit assujetti à une période d'essai de douze (12) mois à compter de cette date;

QUE le poste d'encadrement d'agent aux ressources humaines soit créé et qu'il soit classifié selon la classe CI-2 de l'échelle salariale des postes d'encadrement;

QUE M<sup>me</sup> Isabelle Roy, qui occupe actuellement le poste de façon temporaire, soit nommée au poste d'agente aux ressources humaines en date du 17 décembre 2008 et qu'elle soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois à compter de cette date;

QUE le poste d'encadrement de conseiller à la qualité de la performance soit créé et qu'il soit classifié selon la classe CI-3 de l'échelle salariale des postes d'encadrement;

QUE M. Yvan Villeneuve, qui occupe actuellement le poste de façon temporaire, soit nommé au poste de conseiller à la qualité de la performance en date du 17 décembre 2008 et qu'il soit assujetti à une période d'essai de douze (12) mois à compter de cette date;

QUE les organigrammes respectifs de la Direction des opérations et de la Direction des ressources humaines découlant de ces modifications soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-155

**Forfait *Cam-Puce* – CEGEP de l'Outaouais**

---

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 24 septembre 2008, les membres du conseil d'administration ont approuvé le protocole d'entente entre la STO et le CEGEP de l'Outaouais pour la mise en place du forfait *Cam • Puce* CEGEP;

ATTENDU QUE suite au premier semestre de ce projet pilote et à la demande du Collège de l'Outaouais, certains paramètres du protocole d'entente du forfait *Cam • Puce* CEGEP demandent à être ajustés de manière à considérer le niveau des ventes du forfait et le profil d'usage;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

D'approuver les amendements proposés à l'annexe «A» du protocole d'entente entre la STO et le CEGEP de l'Outaouais pour la mise en place du forfait *Cam • Puce* CEGEP;

D'autoriser l'adjoint au directeur général et secrétaire à signer le protocole d'entente afférent à ce projet amendé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-156

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Lecavalier, secrétaire

---

Patrice Martin, président



Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la  
Société de transport de l'Outaouais tenue le 17 décembre 2008

CA-2008-XXX

XXX

---

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat  
Adjoint au directeur général et secrétaire